# 16

# La Bible et l'action pastorale

L'Ecriture : à l'heure des réformes, voilà bien un enjeu majeur. Quel rapport les Eglises vont-elles établir à l'Ecriture ? Le premier à s'exprimer sur ce sujet est Luther. Pour lui, c'est la fidélité à l'Ecriture qui est la marque de l'Eglise du Christ. « De même que c'est à la bannière d'une armée qu'on reconnaît quel seigneur et quelle armée se trouvent en campagne, de même aussi c'est à l'Evangile qu'on reconnaît d'une façon certaine où se trouvent le Christ et son armée. » A la Parole de Dieu s'oppose l' « enseignement des hommes ». Entre les deux, il faut choisir, car, « lorsqu'il s'agit de gouverner les âmes, la Parole de Dieu et l'enseignement des hommes entrent inévitablement en conflit l'un contre l'autre »[1].

Les luthériens, bien sûr, choisissent l'Evangile. Ce que les curés et prédicateurs évangéliques « prêchent, enseignent, observent », proclament fièrement à la fin de la première décennie de la Réforme les signataires de la *Confession d'Augsbourg*, ils l'ont « puisé » dans la Sainte Ecriture. Et, deux ans plus tôt, en 1528, à Berne, le Conseil affichait la même conviction lorsqu'il exhortait les paroissiens des Ormonts, un village demeuré catholique, à rallier la cause évangélique : conformez-vous à nous et à nos sujets, écrivait-il, « en acceptant l'Evangile et délaissant les cérimonies des hommes que n'ont point de fundement en la saincte Escripture »[2].

1. M. LUTHER, *Œuvres*, t. 4, Genève, 1958, pp. 80-81.
2. A.-L. HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, t. 2, Genève-Paris, 1868, p. 158.

Une Eglise selon l'Ecriture : tel est le projet de ces communautés nouvelles que l'on dira protestantes. Pour l'heure, leurs membres se disent de l'Evangile, tout simplement. C'est à Genève que la volonté de fidélité au modèle biblique est le plus ostensiblement marquée. Rien n'y sera fait qui s'éloigne de l'Evangile, assurent les *Ordonnances ecclésiastiques*, rédigées par Calvin à son retour de Strasbourg en 1541 : « A ceste cause il nous a semblé advis bon que le gouvernement spirituel tel que nostre Seigneur l'a demonstré et institué par sa parolle fut reduict en bonne forme pour avoir lieu et estre observé entre nous. Et ainsi avons ordonné et estably de suyvre et garder en nostre ville et territoire la police ecclésiastique qui s'ensuit, comme nous voyons qu'elle est prise de l'evangile de Jesuchrist »[3].

Il reste à se demander jusqu'où est poussé le souci de s'en tenir à la lettre du message biblique et, lorsque la Bible est prise comme référence, dans quels termes elle marque la pratique des institutions. L'Ecriture a beau être claire en effet, comme affectent de le penser les réformateurs, elle ne suffit pas à guider tous les comportements. Un travail d'application, nous dirions d'interprétation, est réalisé. Nous donnerons ici quelques exemples : la prédication, l'école, la Cène, les ministères, la discipline ecclésiastique, les noms de baptême, le mariage et le divorce. L'anabaptisme, qui pousse plus loin encore le littéralisme scripturaire, sera examiné séparément.

L'Eglise romaine, devant la Bible, pourrait apparaître comme le parent pauvre. Qu'on se détrompe. Les réformateurs catholiques se réclament eux aussi de la Bible, dont ils ont en général une connaissance approfondie. Mais ils conçoivent la conformité à l'Ecriture autrement que les évangéliques. De là, en particulier, leur hésitation à laisser la Bible dans toutes les mains. Cependant, ils encouragent l'étude de l'Ecriture. Les canons du concile de Trente en font foi. La seconde partie de ce chapitre sera consacrée, aussi bien, à la place de l'Ecriture dans la pastorale catholique.

## Des Eglises selon l'Ecriture

### *Prêcher à même l'Evangile*

L'Eglise, déclare la *Confession d'Augsbourg*, est « la réunion de tous les croyants, parmi lesquels l'Evangile est prêché purement et les saints sacrements conférés d'une manière conforme à l'Evangile ». Cette définition fera l'unanimité dans les Eglises de la Réforme, y compris celles de tradition réformée.

3. *Registres de la Compagnie des Pasteurs de Genève*, t. 1, Genève, 1964, p. 1.